

Regroupement Pédagogique Intercommunal



Le syndicat à vocation scolaire joue un rôle essentiel dans la gestion et l'organisation de la vie scolaire locale. Grâce à la coopération intercommunale, les communes de Frangy en Bresse, Sens sur Seille, Bosjean, Le Tartre et Le Planois offrent aux enfants un accès équitable à l'éducation et à des services de qualité, tout en optimisant les ressources de nos collectivités.

Ce SIVOS qui compte actuellement 110 enfants répartis dans cinq classes dont 2 à Frangy, deux à Sens et une à Bosjean contribue à :

- La gestion des écoles : administration des écoles primaires ou maternelles (entretien, personnel non enseignant, fournitures, etc.).
- Organisation des transports scolaires : mise en place des circuits de bus pour acheminer les élèves en toute sécurité.
- Restauration scolaire : gestion de la cantine et des repas pour les élèves.
- Activités périscolaires : organisation d'activités éducatives ou de loisirs en dehors du temps scolaire à travers deux services de garderie respectivement à Frangy et Sens.
- Soutien logistique : achat et entretien de matériel pédagogique, travaux dans les écoles, mise en conformité des locaux, etc.



© svdminkin

État civil 2025

Naissances

17 Juin 2025
Matheïs Boneil
13 novembre 2025
Aurélien Laurent



Mariages

30 août 2025
Gaël Dominguez & Logane Nedjam
06 septembre 2025
Francis Meunier & Marie Vandelle



† Décès

28 janvier 2025
Sarah Lerch
03 février 2025
Josiane Comte
24 avril 2025
Paul Buatois
23 juillet 2025
Gilbert Belhomme
28 juillet 2025
Jacqueline Soulage
27 septembre 2025
Berthe Belfy
12 décembre 2025
Jean François Vincent

Inscription sur les listes électorales

En prévision des élections 2026, il est demandé aux électeurs de se rendre en mairie, au plus vite, afin d'apporter les modifications nécessaires sur leur carte électorale, notamment, sur leur adresse.

La généralisation du scrutin de liste paritaire est étendue aux communes de moins de 1000 habitants. Le scrutin municipal se déroule en deux tours à la majorité absolue au premier et relative au second. Les listes respectent la parité. Les électeurs votent pour la liste entière, sans panachage ni modification sous peine de nullité du vote.

DATE À RETENIR

Élections Municipales
15 et 22 MARS 2026

Finances communales Résultats 2024 (Budget général)



DÉPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Frais de personnel + charges	113 258	Taxes et redevances	256 162
Indemnités des élus + cotisations	22 615	Dotations	187 403
Syndicat scolaire	55 418	Revenus immeubles	49 547
Gaz - électricité - eau - combustibles	29 521	Charges locatives et redevances	7 843
Voirie et fossés	8 178	Dons	
Entretien bâtiment, fournitures	1 737	Concession cimetière	1 380
Entretien matériel roulant	1 360	Produits agricoles et forestiers	1 400
Fournitures petit équipement	8 588	Divers redevances et contributions	49 175
Maintenance	10 329	Redevances domaine public	1 672
Frais de secrétariat et de télécommunication	2 641		
Taxes	6 151		
Intérêts des emprunts	888		
Subventions associations et CCAS	8 480		
Restitution FNGIR	32 088		
Assurances	9 731		
Communication - insertions	1 078		
Cérémonies	2 202		
Subvention financement restaurant	7 800		
Autres frais divers	44 703		
TOTAL (en euros)	366 766	TOTAL (en euros)	554 582

Excédent de fonctionnement : 187 816 euros

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Remboursement emprunts et cautions	24 717	Subvention	3 965
Réhabilitation de bâtiment	53 171	Récupération de TVA	39 198
Immobilisation corporelles (outillage, équipement)	12 594	Cautions reçues (location)	760
Immobilisations corporelles	1 867	Opération d'ordre	2 146
Avance budget chaufferie bio-masse	390 000	Divers	15 119
TOTAL (en euros)	482 349	TOTAL (en euros)	61 188

Déficit d'investissement 2024 : 421 161 €

Résultats cumulés 2023 : 497 644 €

Excédent de fonctionnement 2024 : 187 816 €

Excédent global 2024 : 264 299 €

INFORMATIONS PRATIQUES

www.frangy-en-bresse.fr

- Les services de la mairie sont ouverts au public du mardi au samedi de 9 à 12H
- Borne digitale interactive : affichage d'annonces légales, site internet et informations diverses
- Bibliothèque intercommunale
Un mercredi sur deux de 14h30 à 17h30 (consulter Panneau Pocket)
Villa d'hébergement - Route de Louhans

- Agence Postale Communale
Elle vous accueille du mardi au samedi de 9H à 12H
Le départ du courrier et des colis est effectué du mardi au samedi à 11h30.



Frangy en Bresse

www.frangy-en-bresse.fr

Bulletin municipal
2025

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le temps file à vive allure ! En mars 2020, vous aviez décidé de me redonner les clefs de la maison commune avec ma nouvelle équipe même si une grande majorité d'élu(e)s étaient déjà présents entre 2014 et 2020. Rappelons que ce nouveau mandat avait débuté avec la COVID 19 et que le nouveau conseil prenait place seulement en juin.

Il a fallu gérer cette crise sanitaire inédite dans un contexte particulier où chacun et chacun était confiné chez lui ! Une crise qui a duré de 2020 à 2021 et que nous avons essayé de gérer au mieux avec une association réalisant des masques afin que vous puissiez à nouveau sortir de chez vous

Ce fût une épreuve difficile et beaucoup de communes tournaient au ralenti. Le maire restait seul aux commandes puisque l'ensemble des agents étaient confinés à la maison. Notre municipalité a fait le choix à l'époque d'aider les enfants isolés du numérique en copiant et leur distribuant les cours chaque jour et de laisser la mairie ouverte... Puis nous avons dû nous adapter aux hausses des coûts de la vie. La fermeture de notre café restaurant à générer quelques soucis et nous avons tous activé nos réseaux pour lui trouver un successeur. Sans oublier l'incendie de la boulangerie en 2022 qui est venu perturber la dynamique commerciale du centre bourg.

Toutes ces catastrophes sont désormais derrière nous et il nous reste trois mois de travail pour clôturer notre mandat et tenir nos engagements puisque les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026 et je dois dire que nous n'avons pas vu le temps passer.

Nous avons quelques belles réussites à notre actif avec pas moins de 1,5 million d'euros d'investissements au cours des deux derniers mandats subventionnés à hauteur de 32 %. Nous pouvons en retracer quelques-uns parmi les plus significatifs :

Création d'une maison de santé, d'une chaufferie bois comptant trois réseaux de chaleur, différents travaux de voirie avec création de places de parking, réhabilitation de l'entrée et de la cour de la mairie avec captation des eaux pluviales, fin des travaux au lotis-

sement du château, changement d'une dizaine de poteaux incendie en fin de vie, mise aux normes électriques de l'église et changement des portes, réfection complète des toits de l'ancienne mairie et d'un logement rue du bourg, création d'un logement T2, création d'une garderie et d'un préau, installation de volets roulants dans les deux salles de classe, acquisition d'une réserve foncière en cours de viabilisation pour trois nouvelles constructions. Côté matériel, un effort important a été fait avec le renouvellement du tracteur tondeuse, de l'épareuse, de la benne TP, d'une cureuse à fossés, d'une lame niveleuse. Le centre de première intervention à été doté d'un véhicule léger qui répond à leurs besoins d'embarquer parfois jusqu'à cinq sapeurs-pompiers.

Nous avons relevé notre engagement indéfectible envers nos héros de guerre à travers la création d'un mémorial à vocation de se souvenir et de toujours leur rendre hommage « Frangy se souvient ».

Les dossiers se sont enchaînés au fil du temps mêlant stratégie financière et développement des projets majeurs afin de répondre à vos préoccupations. La dynamique s'est enclenchée et nous nous devons de la poursuivre jusqu'au dernier jour de notre mandat municipal avec l'aboutissement des travaux d'extension des ateliers communaux et la réfection complète d'un logement type T3.

Je tiens vraiment à remercier toute l'équipe qui par son engagement, sa motivation et sa fidélité m'a toujours soutenu.

Au chapitre solidarité, nous pourrions compter sur de nouvelles recrues au centre de première intervention. L'équipe atteindra un effectif de 10.

Le renouveau de notre village n'est plus à démontrer ! En effet, de nouveaux habitants s'installent et la courbe démographique est en progression. Nous comptons 670 habitants au dernier recensement contre 636 en janvier 2021.

Jocelyne Euvrard

Maire de Frangy-en-Bresse

Réalisations 2025 ou en phase d'achèvement



Chaufferie bois

La chaufferie bois est opérationnelle depuis le 30 septembre 2024.

Après une année de chauffe, le résultat est très satisfaisant aussi bien du point de vue du confort que du point de vue économique.

Le coût de la consommation d'énergie est divisé par deux. Le prix de revient total de l'opération s'élève à 363 000 € hors taxe. Le dossier d'aides régionales est toujours en cours d'instruction pour un montant de 120 000 euros.

Le taux de subvention obtenu sur ce projet est de 45 % à ce jour sans les aides leader.



Rénovation complète de trois logements



Trois logements se sont trouvés vacants au cours de l'année 2025 : Deux à l'école des Bretins et un en centre bourg.

Les normes environnementales et les obligations en matière de performances énergétiques issues du diagnostic obligatoire nous conduisent vers une rénovation en profondeur du patrimoine locatif de la collectivité.

Chaque logement est désormais isolé, équipé d'une cuisine intégrée et de sanitaires type douche à l'italienne.

La rénovation des appartements de l'école des Bretins est terminée et les appartements sont reloués.

Le troisième logement situé 187 rue du Bourg doit être rénové du sol au plafond : isolation intérieure et extérieure avec renouvellement complet du placo murs et plafonds, le chauffage par PAC réversible, l'électricité, la plomberie avec création d'un cabinet de toilette au rez-de-chaussée. Un dossier de demande d'aide a été déposé au titre de l'appel à projet 2026 du département.

Cimetière

Les travaux de création d'un nouvel ossuaire avancent bien. Les agents techniques doivent prendre en charge la partie maçonnerie après l'exhumation réalisée cet été par l'entreprise Marchand.

La reprise d'une concession funéraire est une démarche encadrée et respectueuse, qui doit être menée avec rigueur et transparence par la commune, dans le respect de la mémoire des défunts et des droits des familles. Si un panneau signale l'expiration de la concession, merci de vous rendre en mairie le plus rapidement possible.



Curage de la lagune

Le réseau d'assainissement collectif a été créé en 1997 par un lagunage naturel de deux bassins l'un de 1250 m² et l'autre de 1750 m².

Une bathymétrie effectuée en 2024 met en évidence un niveau de remplissage élevé nécessitant la prévision d'un curage.

Ces travaux exigent une étude en amont pour quantifier le volume de boue à extraire. Le résultat de l'analyse des rejets permettra d'obtenir ou non l'autorisation d'épandre ces boues sur un terrain agricole.

La collectivité obtient l'autorisation d'effectuer le prélèvement des matières et de les disperser en milieu agricole. Ce sont 57,5 tonnes de matières sèches curées et épandues les 2 et 3 octobre 2025.

Les bassins ainsi nettoyés peuvent fonctionner à nouveau normalement pendant une quinzaine d'années. Coût de l'opération : 16 469 euros. La demande d'aide déposée auprès de l'agence de l'eau a été refusée au motif que le taux de refacturation de la prestation aux usagers était trop bas et que la collectivité ne s'était pas engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur !



Remplacement poteaux incendie

Le renouvellement des poteaux incendie est une étape essentielle pour garantir la sécurité incendie au sein des collectivités et des particuliers.

Ces équipements, souvent installés depuis de nombreuses années, doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux afin d'assurer leur bon fonctionnement en cas d'urgence. Un schéma directeur avait été établi en début de mandat avec l'aide du syndicat des eaux pour identifier les poteaux en fin de vie et pourvoir à leur remplacement.

Dématérialisation de l'affichage obligatoire

La dématérialisation de l'affichage obligatoire représente une avancée significative pour les collectivités territoriales, en termes de transparence, d'efficacité et de modernisation. Sa réussite repose sur une mise en œuvre rigoureuse, respectant la réglementation et les besoins de tous les citoyens.

En France, l'affichage obligatoire concerne la publication de certains actes tels que (délibérations, arrêtés, décisions, comptes rendus, etc.) qui doivent être portés à la connaissance du public afin d'assurer la transparence de l'action publique. Traditionnellement, cet affichage s'effectuait sur des panneaux situés au pignon de la mairie. Ils ont été remplacés par une borne interactive. Vous y trouverez les informations dites légales et aussi de nombreuses informations sur la vie du village. Vous aurez également accès au site internet depuis cet espace numérique.



Des aides financières pour nos associations

Les dons de la collectivité à ses associations sont un levier fondamental pour soutenir la vie associative et renforcer le tissu social local. Ils témoignent de la volonté de la commune de promouvoir l'engagement citoyen et l'intérêt général, tout en garantissant la transparence et la bonne utilisation des fonds publics.

La collectivité compte cinq associations qui se partagent annuellement une somme d'environ 3 500 euros hors contribution sollicitée à titre exceptionnelle. Dernièrement l'association sportive de football qui compte à ce jour deux équipes, s'est rapprochée de la commune afin d'obtenir une aide pour des travaux de mise en sécurité du terrain. À ce titre, la collectivité s'est engagée dans le financement de travaux de carottage et d'ensablement de même qu'elle a pris en charge 50 % du coût de changement des filets.



Numérisation de l'état civil

La numérisation de l'état civil constitue une évolution majeure pour les collectivités territoriales. Ce processus vise à moderniser la gestion des actes officiels (naissance, mariage, décès, etc.), faciliter l'accès aux services pour les citoyens et accroître l'efficacité administrative. À l'ère du numérique, il s'agit d'un enjeu stratégique pour les administrations locales, tant sur le plan organisationnel que dans la relation avec les usagers.

La numérisation de l'état civil consiste à convertir les documents papier relatifs à l'état civil en fichiers numériques, souvent via une plateforme informatique sécurisée. Ce processus inclut :

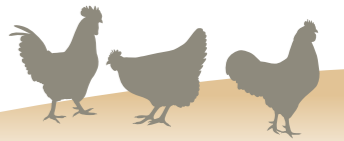
- ▶ La dématérialisation des actes (scannage, indexation, stockage électronique sécurisé).
- ▶ L'intégration des données dans des systèmes d'information interconnectés.
- ▶ La mise en place de procédures en ligne pour la délivrance d'extraits ou de copies d'actes.



Déplacement et extension de l'atelier communal

Au fil des années, la commune a vu croître ses équipements techniques, la diversité des interventions et le nombre d'agents concernés. L'atelier actuel présente des limites en termes de surface, de stockage, de sécurité et d'ergonomie. L'extension permettra de :

- ▶ Augmenter la capacité de stockage pour le matériel et les pièces détachées.
- ▶ Créer des espaces dédiés : atelier mécanique, espace peinture, zone de lavage, stockage des produits dangereux.
- ▶ Améliorer la circulation intérieure et l'accessibilité.
- ▶ Intégrer des solutions écologiques, telles que la production d'énergie et la récupération des eaux de pluie.
- ▶ Favoriser le confort et la sécurité des agents communaux.
- ▶ Libérer un local pour un futur commerce en centre bourg
- ▶ Éviter l'artificialisation des sols pour la création de nouvelles surfaces commerciales.



La Maison de Santé

Les professionnels de santé vous accueillent !



Nous avons le plaisir de vous présenter les occupants de la maison médicale.

Ces professionnels de santé sont à votre disposition pour vous accompagner et vous offrir des soins adaptés à vos besoins.

- ▶ **MÉDECIN GÉNÉRALISTE**
Dr Jean-François Barault : 03 85 60 87 63
- ▶ **INFIRMIÈRES LIBÉRALES**
Evelyne Barbier : 06 70 36 21 95
et Céline Douriot : 06 25 27 68 25
- ▶ **OSTÉOPATHE**
Lennert Van Hoof : 06 71 32 78 01

La Maison de Santé • 207, rue du Bourg • 71330 Frangy-en-Bresse

L'endettement des collectivités



L'endettement de la commune est un sujet central dans la gestion publique locale. Il concerne la capacité d'une commune à financer ses investissements tout en maintenant un équilibre budgétaire. Cette notion revêt une importance particulière, car elle conditionne la qualité des services publics locaux et la pérennité financière de la collectivité.

Le recours à l'emprunt permet de financer des investissements importants sans alourdir immédiatement la fiscalité locale. Il a permis l'étalement du coût de rénovation et l'équipement du café restaurant et la création de la maison de santé en faisant supporter la charge financière aux différents occupants. L'endettement constitue ainsi un levier d'action pour le développement local.

EMPRUNTS EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2025	DATE	MONTANT	DURÉE	TAUX	ÉCHÉANCE ANNUELLE	2025	2025	CAPITAL RESTANT DU 12/2025	FIN	
BUDGET PRINCIPAL										
CRCA	MAISON DE SANTÉ	01/06/21	130 000,00	15	0,45	8 972,20	442,42	8 529,78	87 636,84	2035
BUDGET ANNEXE										
BPFC	BAR RESTAURANT	07/12/2015	120 000,00	12	1,59	11 023,90	469,73	10 554,17	21 616,43	2027